

# ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 199

☐ juillet 2009

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE



ENSEMBLE SNUIPP 48 - Rue des Écoles, 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Fax 04.66.49.15.09 Email: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 15.05.2008 Prix 2 €

## Éditorial

### Changer de politique éducative

Lors de son allocution le président de la République a affirmé "qu'il fallait changer la manière de voir les choses" et que "l'éducation était un investissement incontournable pour la société française".

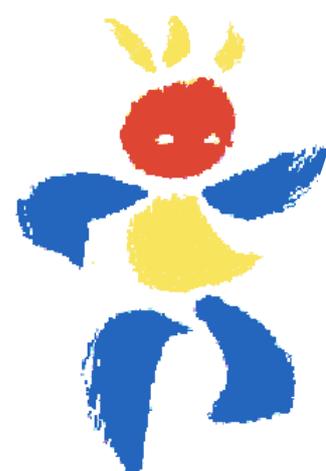
Après des mois de tensions et de mépris envers les enseignants, après les suppressions de postes en Rased ou les propos blessants concernant l'école maternelle, le gouvernement ne peut se contenter de belles paroles.

Le **SNUipp** demande à rencontrer le nouveau ministre le plus vite possible afin de lui faire part de ses propositions pour assurer une meilleure réussite de tous les élèves.

Le **SNUipp** demande au ministre de rompre avec la politique éducative menée ces derniers mois, les suppressions de postes ainsi que l'absence de dialogue social.

Le **SNUipp** demande que des mesures urgentes soient prises : le retrait des décrets sur la formation des enseignants et la recherche et qu'une solution soit trouvée pour les personnels EVS dont les contrats s'achèvent le 30 juin. Il n'est que temps d'ouvrir de véritables négociations et de remettre à plat des mesures comme les programmes, la diminution du temps scolaire ou les évaluations qui se traduisent par un appauvrissement sans précédent de l'école. Il est urgent de prendre des mesures pour, dès la rentrée, améliorer la qualité du service public, ce qui impose de revenir sur les suppressions de postes dans l'Éducation Nationale.

Mende, le 25 juin 2009



Conseil syndical  
de fin d'année

**Mercredi 1er juillet**

9 h 30

Moulin de la Farelle  
Balsièges

*Ouvert à tous*

#### SOMMAIRE

- |   |      |
|---|------|
| ☐ CAPD : Second mouvement 2009  | p. 2 |
| ☐ CAPD : Second mouvement 2009 (suite) ; Déclaration du SNUipp-FSU Lozère | p. 3 |
| ☐ Agir Ensemble : Lu au BO  | p. 4 |

## Second mouvement 2009 \*

La CAPD du mardi 23 juin, et le groupe de travail qui la précédait, étaient consacrés à la deuxième phase du mouvement 2009 et à l'accès à la Hors classe des PE. Le SNUipp a fait deux déclarations préalables hors-classe et mouvement (voir en page 4).

Le "cadre académique" inadapté à notre département,

doit faire l'objet d'une évaluation.

Les élus du personnel ont pu intervenir et ont parfois été entendus : quelques modifications ont été obtenues au cas par cas.

\* en langage technocratique "phase d'ajustement", comme "DRH" pour service du personnel, etc.

COMMUNE	OBSERVATIONS	AFFECTATIONS
BARJAC Adjt.	libéré par TP 0,50 LOUVEAU Stéphanie en AFA 0,25 DD Barjac + 0,25 Déch. syndicale Barjac (PERRET Nathalie)	Réservé PE 2 <b>CAILLON Edmée</b>
GROUPE SCOLAIRE MENDE Adjt.	libéré par affectation provisoire JANS Ch. 0,50 CPD + 0,50 itinérant LVE Mende	<b>SAPIN Laure</b>
GROUPE SCOLAIRE MENDE Adjt.	libéré par décharge syndicale complète ROUSSON Alain	<b>TRAZIC Régine</b>
LANUEJOLS Adjt.	libéré par TP 0,50 CHABREUIL L. en AFA sur 0,50 classe passerelle Mende	<b>GAZAGNE Sophie</b>
MENDE Fontanilles élémentaire Adjt.	libéré par GUARDIA Sylvie en AFA sur TR BD Le Chastel	Rés. PE 2 <b>FRANGOS Mélina</b>
ST BAUZILE Rouffiac Adjt.	Libéré par HUET C. en AFA sur adj. Gr. scolaire Mende (TP 0,50 JOURDAN M.L.)	<b>BONHOMME Mélanie</b>
CHANAC Adjt. anglais	libéré par COHEN-BACRIE Laure (TP 0,75) en AFA sur adj. Chanac (TP 0,50 CALMELS Karine) et sur 0,25 DD Chanac	Réservé PE 2 <b>LOPEZ Claire</b>
LAUBERT Adjt. anglais	libéré par congé parental BARANOWSKI Fanny	Rés. PE 2 <b>TESTUD Mylène</b>
MONTRODAT CEM Adjt. spéc.	vacant après le 1er mouvement	<b>FREITAG Virginie</b>
MONTRODAT CEM Adjt. spéc.	vacant après le 1er mouvement	<b>BRUN Flore</b>
ST ALBAN CH Adjt. spéc.	libéré par déch. syndicale 0,50 BAUMLÉ S. + 0,50 adj. spéc. restant à attribuer	<b>FERRIER Marjorie</b>
MENDE ITEP Bellesagne Adjt. spéc.	vacant après le 1er mouvement	<b>CLUA Cyril</b>
MONTRODAT CEM Déch. direction	vacant après le 1er mouvement	<b>GERBAL Carole</b>
ST BAUZILE Rouffiac Direction 5 cl.	libéré par MEGRET S. (TP 0,50) en AFA sur 0,50 adj. Barjac TP 0,50 GISCARD MP	<b>MIRET Myriam</b>
LANGOGNE Maternelle 0,50 adj. + 0,25 DD + CHAMBON LE CH. 0,25 décharge 4 cl.	libéré par TARDIEU Sybille (TP 0,50 ) Langogne Maternelle + 0,25 DD Langogne Maternelle + 0,25 décharge 4 cl. Chambon le Ch.(sur 0,25 support budgétaire CPD LVE non utilisé)	<b>SARRUT Régis</b>
MONTRODAT Adjt.	libéré par prolongation congé parental MALAVAL Christelle	<b>LOPEZ Céline</b>
PRUNIERES Adjt. (faisant fonction de Direction)	libéré par CHARBONNEL Sandra (TP 0,50) en AFA sur 0,25 adj. Le Malzieu (TP Paulhac ) + 0,25 adj. La Garde (TP VALY Christelle)	<b>ROQUEPLAN Laetitia</b>
STE COLOMBE DE PEYRE Adjt.	libéré par BRASSAC V. (TP 0,75) en AFA sur 0,50 DD St Chély élém. + 0,25 DD St Chély mat.	Réservé PE 2 <b>LESCURE Émilie</b>
MARVEJOLS Élémentaire Adjt.	libéré par exeat ou disponibilité COURSIERES Alexandra	<b>BEAUFIS Aurélie</b>
STE COLOMBE DE PEYRE PEP 48	Le Ventouzet Cl. Nature vacant après le 1er mouvement	<b>MAURIN Anne Sophie</b>
ST LAURENT DE MURET Direction classe unique	libéré par DENAERDT S. (75%) en AFA sur : ● 0,25 DD Marvejols Maternelle (libéré par MOURGUES A. TP 0,75 en AFA sur 0,50 St Germain du Teil (TP 0,50 ANDRÉ M.) + 0,25 St Germain Teil (TP 0,75 NUNÈS I.) ● sur 0,50 adj. Marvejols élémentaire (libéré par BETTENCOURT C. TP 0,50 en AFA sur 0,50 DD Marvejols élémentaire.)	Réservé PE 2 <b>VIALA Émilie</b>
ANTRENAS (anglais) Direction classe unique	libéré par AMANS I. (75%) en AFA sur 0,50 adj. Marvejols élémentaire (libéré par BETTENCOURT C.) + 0,25 adj. Marvejols élémentaire (TP 0,75 LEGRAND K. )	<b>YZERN Odile</b>
ALBARET Ste Marie La Garde TRBD	vacant après le 1er mouvement	<b>MADERN Stéphanie</b>
ST ETIENNE VALLEE FRANCAISE	libéré par SECKEL G. (TP 0,50) et LACHAPPELLE N. (TP 0,50 )	<b>FLAYOL Camille</b>
ST ROMAN DE TOUSQUE Adjt.	libéré par DUPIAT D. (TP 0,75) en AFA sur 0,25 DD Florac mat. + 0,25 adj.	<b>LAVILLAT Gaëlle</b>
BARRE DES CEVENNES Adjt. Angl.	libéré par LEBECQ N. (TP 0,50) en AFA sur 0,50 itin. LVE Florac restant à attribuer	<b>BOINEAU Fabienne</b>
LA BASTIDE PUYLAURENT Adjt.	vacant après le 1er mouvement	Rés. PE 2 <b>MAZOYER Mélanie</b>
VIALAS Adjt. anglais	libéré par CFP ROTHENBURGER Catherine	Rés. PE 2 <b>BERNAT Soazig</b>

COMMUNE	OBSERVATIONS	AFFECTATIONS
ST GEORGES DE LEVEJAC Adj.	libéré par BENOIT Lise échange PE2 avec Hérault	Réservé PE 2 <b>PY Isabelle</b>
LES BONDONS (habilitation anglais nécessaire) Directeur 1 classe	libéré par TAURISSON S. ( Déch. syndicale 0,25) en AFA sur St Etienne du Valdonnez 0,25 DD + 0,25 Adj. (TP 0,75 CHEYREZY D.) + St Bauzile 0,25 DD	Réservé PE 2 <b>LAZARELLI Julie</b>
MEYRUEIS Direction 3 classes	vacant après le 1er mouvement	<b>ROUSSEAUX Caroline</b>
LE MONASTIER 0,25 DD + BANASSAC 0,25 DD + LA CANOURGUE 0,25 DD + LE MASSEGROS 0,25 DD.	poste constitué de 3 x 0,25 DD + 0,25 décharge Le Massegros (sur support budgétaire HUET Ch. TP 62,50 non utilisé)	<b>LAZES Florence</b>
LE COLLET DE DÈZE Adj. anglais	libéré par TP 0,50 CAMPOS S. Le Collet + TP 0,25 BERNARD A.St Frézal de V. + 0,25 décharge 4 c. Le Collet (sur 0,25 support budgétaire CPD LVE non utilisé)	Réservé PE 2 <b>LUNET DE LA JONQUIERE Sophie</b>
FLORAC Élémentaire TR BD	libéré par DUPENLOUP J.Ch. (TP 50 %) + 0,5 décharge syndicale	<b>BARLET Vanessa</b>
ISPAGNAC TR BD	libéré par BARTHEZ E. (75%) en AFA sur 0,25 adj. Meyrueis (Décharge Syndicale BOURGEAT Cl.) et 0,50 adj. La Parade (TP 0,50 DEROIT V.)	Réservé PE 2 <b>MEYNIAL Céline</b>
STE ENIMIE TR ZIL	libéré par FOURETS B. (TP 50 %) en AFA sur 0,25 adj. anglais Florac élém. (TP 0,75 TOURRENC C.) + 0,25 adj. CLAD FLORAC (TP 0,75 GAUTHIER B.)	<b>VELLARD-GUIOT Marie</b>
ALTIER dir. 1 classe	libéré par FERRIER Marjorie	<b>GUIGUES Jordane</b>
MENDE 0,75 + BADAROUX 0,25	0,25 CLEMI + 0,25 DD Maternelle Les Solelhons Mende + 0,25 Fontanilles élémentaire (complément TP 0,75 MAURIN D.) + 0,25 DD Badaroux	<b>JOULIE Maud</b>
PRUNIÈRES Adj.	libéré par MADERN Stéphanie	<b>MARTIN Audrey</b>

**Affectations de personnels sans poste ayant demandé un temps partiel :** MOUSSION S. (TP annualisé 50%) affectée sur TR ZIL St Etienne Vallée Fse (TP annualisé GALAN S. 50 %) - BRUNEL V. (TP 50%) affectée sur 0,25 DD Montrodat + 0,25 adj. Montrodat (TP 0,75 VEYRUNES) -

**Restent sans poste :** CERQUEIRA Guillaume et LE DOUSSAL Nicolas

### Billet d'humeur :

## Tout va de plus en plus vite....

La deuxième phase du mouvement 2009 ou plutôt "la phase d'ajustement" comme il est convenu de la dénommer, s'achève.

Le bilan du nouveau barème et des "innovations" reste à faire : le Conseil syndical de fin d'année y reviendra.

A propos de la réunion du Congrès le lundi 22 juin dernier, à Versailles, Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel, déclarait :

*" Dans certains pays, on annonce les résultats des élections avant la fin du dépouillement, en France, on convoque le Congrès avant même que cette convocation soit possible."*

On peut ajouter, à notre modeste échelle évidemment, qu'en Lozère (et ailleurs bien entendu...) on annonce le résultat du mouvement avant que la CAPD se réunisse...

Tout va de plus en plus vite...

Les directions d'écoles ont toutes été pourvues même les classes uniques. Si les chargés d'écoles et les directeurs à deux ou trois classes subissent les inconvénients de toute direction : refus du temps partiel... ils n'en ont pas les avantages (décharges notamment). Il va falloir que la DRH (direction des ressources humaines) s'interroge sur les entretiens particuliers à prévoir pour obtenir les DHQ (directions hautement qualifiées) "à une classe".

Tout va si vite que ça ne saurait tarder.

## Lu au B.O.

n° 24 du 11 juin 2009

- Relations avec les associations : Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public .
- Internat : Développement des "internats d'excellence" et des plans académiques de l'internat.
- Rénovation des collèges : fermetures des collèges dégradés.

## Accès à la Hors classe

**Barème :** (échelon x 2) + note + 1 point pour les directeurs.

**Cinq promus au 1/09/2009 :**

FALGUEYRAC Francis 41.500 <sup>(1)</sup>  
LAGANNE Jacqueline 41.500 <sup>(1)</sup>  
CABIRON Françoise 41.250 <sup>(1)</sup>  
BOUTIN Catherine 41.250  
CHARDENOUX J.Luc 41.000 <sup>(1)</sup>

**Promus en remplacement :**

LARTAUD Lucien 40.500 <sup>(2)</sup>  
GUENNOU Alain 40.500 <sup>(2)</sup>  
FAURE Aline 40.500 <sup>(2)</sup>  
NOUVEL Michel 40.250 <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> départ en retraite 1er octobre.

<sup>(2)</sup> promotion au 1er octobre 2009.

Le contingent de la Hors Classe a été "augmenté" par le Ministère. Le taux en Lozère est passé de 1,60 à 2,00 ...

Le point supplémentaire, accordé aux directeurs, permet l'accès de deux d'entre eux mais on est loin de nos revendications :

- amélioration des conditions de travail (décharges...)
- revalorisation pour tous.

# Agir Ensemble

## Déclarations du SNUipp - FSU en CAPD

Au vu du nombre important de personnes restées sans poste à l'issue de la CAPD du 25 mai, les délégués du personnel ont demandé à l'administration, que celles-ci puissent effectuer des vœux écrits, examinés lors d'une deuxième CAPD, comme cela se faisait les années précédentes.

L'administration a refusé du fait des nouvelles règles du mouvement. Sans avoir consulté les délégués du personnel, elle a organisé la distribution des postes sans aucune transparence ce qui ne peut qu'entraîner mécontentement et injustices. Elle a immédiatement procédé à leur mise sur Internet.

Le SNUipp revendique un retour à des règles claires, équitables pour tous et respectant le barème.

Il constate que pour cette "phase d'ajustement", les règles ont été établies de façon différente selon les personnes et sans aucun contrôle possible de la part des élus de la profession.

Concernant, par exemple, les *priorités au maintien*, l'argument de la continuité du service qui avait été avancé par l'administration pour cette dérogation au barème, est remise en cause... selon les cas !

Les délégués du personnel dénoncent aussi que, contrairement à ce qui avait été dit en CAPD notamment, les projets d'affectations aient été communiqués, dès le mercredi 17 juin et ce dans la précipitation.

Les délégués ont reçu les documents deux jours après, le vendredi 19 juin en fin de journée, pour les réunions prévues le mardi 23 juin !

Quel but est ainsi poursuivi ?

Où est l'intérêt du service ?

Cette gestion n'a réussi qu'à jeter le trouble parmi les collègues.

Les délégués du personnel réitèrent leur demande de respect des textes régissant le paritarisme, ce qui implique la consultation des instances avant toute publication de décision même sous forme de "projets" et dans les délais réglementaires.

Ils continueront, comme ils l'ont toujours fait, à défendre tous les personnels et n'hésiteront pas à porter publiquement témoignage des difficultés qui pourraient s'ensuivre.

L'intérêt du service public, la défense de l'École de la République et de ses personnels, restent leur priorité.

### Accès à la hors-classe :

Le ministère, par une note de service en date d'avril 2009, et sans aucune concertation avec les organisations syndicales, a ouvert la possibilité d'attribuer aux directeurs d'école un point supplémentaire pour le calcul du barème d'accès à la hors-classe dès 2009.

Le barème a donc été revu en conséquence.

Le SNUipp rappelle sa volonté d'une amélioration significative des perspectives de carrière pour l'ensemble des enseignants.

Une infime minorité de Professeurs des Écoles (1,65% en Lozère en 2008) accède chaque année à la hors-classe. Dix pour cent seulement des Professeurs des Écoles partent à la retraite en étant passés à la hors-classe et un nombre significatif partent à la retraite sans avoir atteint

le 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale.

C'est pourquoi, le SNUipp est opposé à cette hors-classe et se prononce pour sa transformation en un 12<sup>e</sup> échelon accessible à tous, avec l'indice terminal 783.

## Amicalaïquement votre...

A Versailles, le Président de la République a fait référence au **Conseil National de la Résistance** dont le programme, "*modèle français a de nouveau sa chance*", mais dont les acquis : droits sociaux, services publics, nationalisations... sont largement mis à mal par la politique actuelle. On ne peut que recommander ce texte fondateur (pour se le procurer, s'adresser au SNUipp).

Il ne parlera plus, a-t-il dit, de laïcité "*positive*" mais ses idées sur la laïcité et les religions continuent à nous inquiéter. À la veille des congés scolaires, une lecture instructive et recommandée à ce sujet : **Main basse sur l'École publique** d'Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi aux éditions Demopolis\* (20 €). Bonnes vacances... mais restons vigilants.

\* [www.demopolis.fr](http://www.demopolis.fr)

Comme  
chaque année,  
on peut joindre le  
SNUipp-FSU Lozère  
durant toutes  
les vacances,

par courrier  
SNUipp - FSU  
Maison des Syndicats,  
rue des écoles  
48000 Mende

par fax  
04.66.49.15.09

par e-mail  
[snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
ou par téléphone  
06 79 81 17 74.

## Bonnes vacances !

RDV à la rentrée...



### SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse  
N° 0407 S 06095  
Imprimé par nos soins  
Prix : 2 €  
ISSN 1244.0701

Ce bulletin  
vous a été envoyé grâce  
au fichier informatique  
du SNUipp 48.  
Conformément à la loi  
du 8.01.78, vous pouvez  
avoir accès ou faire  
effacer les informations  
vous concernant  
en vous adressant  
au SNUipp 48.  
Publication mensuelle